

<b>ÉVÉNEMENT :</b>	<b>24<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de la FRA</b>
<b>LIEU :</b>	Vienne
<b>DATE:</b>	19 – 20 mai 2016
<b>STATUT:</b>	VERSION FINALE
<b>Participants:</b>	
<b>Membres/suppléants:</b>	Frauke Seidensticker (DE, présidente), Manfred Nowak (AT, vice-président), Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden (NL), Pierre Calmes (LU), Anete Erdmane (LV), Philip Geddes (UK), Rainer Hiltunen (FI, suppl.), Rainer Hofmann (CdE), Imre Juhász, (HU), Hent Kalmo (EE), Krassimir Kanev (BG), Julija Kiršienė (LT), Julie Lejeune (BE), Jernej Letnar Čerňič (SI, suppl.), Daniel Ludet (FR, suppl.), Marian Mesároš (SK, suppl.), Zinaida Onoufriou (CY, suppl.), Nuno Piçarra (PT), Lawrence Quintano (MT), Filippo di Robilant (IT), Alejandro Saiz Arnaiz (ES), Harald Scheu (CZ), Tena Šimonović Einwalter (HR, suppl.), Cecilia Sjölander (SE, suppl.), Jens Vedsted-Hansen (DK), Mirosław Wróblewski (PL), Irina Zlătescu (RO)
<b>Représentants de la COM:</b>	Chiara Adamo (JUST)
<b>Services opérationnels:</b>	Michael O'Flaherty (Directeur) Constantinos Manolopoulos (Chef d'ADMIN), Xavier Català (Chef ff. de HRL), Joanna Goodey (Chef de FJ), Ioannis Dimitrakopoulos (Chef d'ECR), Friso Roscam-Abbing (Chef de FRPD), Andreas Accardo (DIR), Francesco Saverio Liguori (ADMIN), Gabriel Toggenburg (DIR), Adriano Silvestri (FJ), Waltraud Heller (FRPD), Eva Sobotka (FRPD), Alina Jalea (DIR)
<b>Membres excusés:</b>	Jean-Paul Jean (FR), David Joyce (IE), Jarmila Lajčáková (SK), Fredrik Malmberg (SE), Sirpa Rautio (FI), Eliza Savvidou (CY), Andreja Valič Zver (SI), Lora Vidović (HR), membre titulaire EL (à désigner)
<b>Observateurs/invités:</b>	Han Entzinger (CS), Marjan Janssens (CdE), Finn Denstad (AELE), Reinder van der Zee (SAI)
<b>Contents:</b>	
1	Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts ..... 2
2	Adoption du projet de procès-verbal de la 23 <sup>e</sup> réunion du CA..... 2
3	Adoption du rapport annuel de la FRA (« Rapport sur les droits fondamentaux 2016 »)..... 2
4	Session à huis clos ..... 2
5	Rapport des 38 <sup>e</sup> et 39 <sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente, Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période..... 2
6	Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux Présentation de la proposition de cadre pluriannuel 2018-2022 de la Commission ..... 3
7	Questions financières..... 4
8	Avis du CA sur les comptes définitifs 2015 ..... 4
9	Adoption du rapport d'activité annuel 2015 ..... 5
10	Budget rectificatif et transfert budgétaire 2016-01 ..... 5
10a	Approche dématérialisée lors des réunions du CA..... 5
11	Document de programmation 2017-2019..... 5
12	Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2018 ..... 6
13	Évaluation externe 2017 : Adoption des termes de référence..... 6
14	Date des réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif en 2017 ..... 7
15	Rapport des membres du CA sur l'IMPACT du travail de la FRA à l'échelon national ..... 7
16	Vers un renforcement de la plateforme des droits fondamentaux ..... 8
17	Compte rendu des travaux de la FRA dans le contexte de la situation des réfugiés ..... 8
18	Présentation du service d'audit interne (SAI) : Résultats de l'évaluation des risques et plan d'audit stratégique 2017-2019..... 8
19	Forum des droits fondamentaux 2016..... 9
20	Enquêtes de la FRA - 2016 et au-delà ..... 9
21	Divers..... 9

**1 Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts**

<b>Principales conclusions :</b>	
1.1	Le projet d'ordre du jour est modifié et adopté.
1.2	La présidente du CA déclare qu'un membre du CA et deux membres suppléants l'ont informée de leur démission.

<b>Décision :</b>	<b>A.</b>
	Le projet d'ordre du jour est modifié et adopté.

**2 Adoption du projet de procès-verbal de la 23<sup>e</sup> réunion du CA**

<b>Principales conclusions :</b>	
2.1	Le projet de procès-verbal de la 23 <sup>e</sup> réunion du CA est modifié et adopté.

<b>Décision :</b>	<b>B.</b>
	Le projet de procès-verbal de la 23 <sup>e</sup> réunion du CA est modifié et adopté.

**3 Adoption du rapport annuel de la FRA (« Rapport sur les droits fondamentaux 2016 »)**

<b>Principales conclusions :</b>	
3.1	Le CA adopte le rapport sur les droits fondamentaux 2016.
3.2	Le groupe de travail AREDIT du CA débattera de la section Focus du rapport 2017 en septembre, sur la base des propositions émises par les services de la FRA. La Commission suggère que le pilier social puisse constituer une référence précieuse à prendre en considération par la FRA.

<b>Décision :</b>	<b>C.</b>
	Le rapport sur les droits fondamentaux 2016 est approuvé.

**4 Session à huis clos**

<b>Principales conclusions :</b>	
4.1	Le CA débat de points portant sur le contentieux, les enquêtes et des questions connexes. Par ailleurs, il débat de l'accès aux documents.

**5 - Rapport des 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente  
- Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période**

<b>Principales conclusions :</b>	
5.1	La présidente du CA rend compte de sa participation à la visite du directeur de la FRA en Allemagne et à la récente visite de la commission LIBE à la FRA. Par ailleurs, elle

souligne la clôture récente de la procédure écrite portant sur l'avis du CA sur le nouveau cadre pluriannuel et l'adoption au sein du bureau exécutif des modalités d'application du statut des fonctionnaires en ce qui concerne le reclassement des agents temporaires 2f (février) et le télétravail (mai).

- 5.2 Le directeur de la FRA présente son rapport sur les activités de l'agence au cours des six derniers mois. Il explique que l'agence a évolué dans un esprit de continuité, en respectant des méthodes de travail bien établies, sur la base de la législation relative aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme, et dans le respect des priorités stratégiques fixées par le CA. Par ailleurs, il souligne sa volonté de voir l'agence participer activement à la résolution des défis contemporains en temps réel, comme l'illustre le déploiement temporaire sur le terrain de la FRA en Grèce pour faire face à la crise des réfugiés. Le CA exprime sa satisfaction quant aux travaux de l'agence et son soutien à la mission en Grèce. La présidente du CA adressera une demande écrite au Parlement européen et à la Commission européenne afin de demander des ressources d'urgence supplémentaires.
- 5.3 Le CA exprime sa satisfaction quant à la qualité du rapport du directeur. Plusieurs membres s'interrogent sur le soutien qu'apportent les États membres au développement de la collecte de données de la FRA, de la contribution de la FRA au mécanisme d'état de droit, de l'assistance offerte par la FRA aux acteurs européens en Grèce, de l'enquête sur le bien-être et d'autres questions.

## **6 Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux Présentation de la proposition de cadre pluriannuel 2018-2022 de la Commission**

### **Principales conclusions :**

- 6.1 La Commission présente un aperçu des développements récents concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux et souligne l'adoption récente de son rapport annuel 2015 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux. Elle annonce le lancement, le 14 juin, d'un nouveau groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie ainsi que toutes les formes d'intolérance, une autre initiative destinée à assurer le suivi concret du colloque annuel de 2015, dont l'objectif consiste à optimiser les synergies sur le terrain. La FRA est invitée à jouer un rôle majeur et à rejoindre les États membres, les organisations internationales (Conseil de l'Europe - ECRI, OSCE - BIDDH, HCR) et la société civile. Par ailleurs, la Commission adoptera bientôt un plan d'action sur l'intégration, qui intègre la perspective de l'égalité dans les politiques de lutte contre le racisme et la xénophobie. En ce qui concerne le discours de haine, la Commission annoncera lors de la réunion du Conseil de juin l'accord conclu avec les entreprises des technologies de l'information sur un code de conduite visant à lutter contre les discours haineux illégaux (par exemple l'incitation à la violence). Le 7 juin, la Commission publiera une communication sur les politiques de lutte contre la radicalisation. Dans le cadre du prochain colloque annuel 2016, elle a lancé une consultation publique sur le pluralisme des médias et la démocratie. En ce qui concerne l'état de droit, la Commission informe de la récente habilitation par le collège de la Commission du vice-président Timmermans à rendre un avis formel à la Pologne. En ce qui concerne le dialogue annuel du Conseil de l'UE, la Commission considère l'invitation envoyée au directeur de la FRA comme un signe de reconnaissance important. Toujours en ce qui concerne le Conseil, la Commission signale la prochaine présentation par la FRA de son rapport annuel 2016 au groupe de travail FREMP. Dans le cadre du semestre européen, la Commission adopte son rapport annuel par pays qui contient des recommandations adressées aux États membres ainsi qu'un important chapitre sur les droits fondamentaux. En ce qui concerne les observateurs de la FRA, la Commission informe qu'elle présentera bientôt au Conseil une proposition visant à permettre à la Serbie et à l'Albanie de participer au CA de la FRA en tant qu'observateurs.

- 6.2 La Commission présente son projet de proposition de décision du Conseil sur le cadre pluriannuel de la FRA 2018-2022. La proposition suit entièrement l'avis du CA et accorde une attention accrue à l'inclusion sociale, tout en supprimant l'exclusion de la coopération judiciaire en matière pénale et en ajoutant une référence à la coopération policière. La proposition est toujours soumise à l'approbation du collège avant d'être présentée au PE (pour accord) et au Conseil (pour adoption).

## 7 Questions financières

### Principales conclusions :

- 7.1 Le président du comité du budgétaire du CA présente un aperçu de l'exécution du budget et des transferts budgétaires, qui indique une bonne gestion des ressources financières.
- 7.2 La consommation du budget 2015 en crédits engagés est de 100 % et de 72 % pour les crédits payés, un niveau supérieur de 2,17 % à celui de la même période en 2014. L'exécution des crédits reportés de 2015 a atteint 98 %, un niveau supérieur de 0,71 % à celui de 2014. La suppression des fonds demeure faible, au taux de 1,61 %. Le résultat budgétaire était de 99,61 % en 2014, soit une augmentation de 0,31 % par rapport à 2013. En 2015, onze transferts budgétaires ont été effectués (neuf transferts de l'agence et deux transferts du CA), maintenant leur nombre à un faible niveau, similaire à celui de l'exercice 2014. Ce chiffre est un indicateur de la bonne planification de l'agence.
- 7.3 Fin mars 2016, la consommation du budget 2016 (fonds C1) en crédits engagés était de 71 %, soit une augmentation de 9 % par rapport à la même période de 2015 (62 %), et de 15 % pour les crédits payés, soit une augmentation de 1 % par rapport à la même période en 2015 (14 %). L'exécution des crédits reportés de l'exercice 2016 (fonds C8) avait atteint 18 %, un niveau supérieur de 3 points à celui de la même période en 2015 (15 %). Actuellement, l'annulation des fonds C8 reste faible, au taux de 0,5 %, et devrait être maintenue au niveau de l'année dernière (c'est-à-dire en-dessous de 2 %).
- 7.4 Le rapport de décharge 2014 de la FRA a été adopté en séance plénière au Parlement européen en avril 2016. Toutes les agences ont reçu une décharge pour 2014 avec un discours d'approbation du rapporteur.

## 8 Avis du CA sur les comptes définitifs 2015

### Principales conclusions :

- 8.1 Le règlement financier stipule que les agences de l'UE sont soumises à un audit externe. Cette année, le contrôle des comptes de la FRA a été effectué par Ernst and Young. Dans le même temps, la Cour des comptes européenne a réalisé un examen documentaire sur la légalité et la régularité. La FRA a reçu les observations de la Cour des comptes sur les comptes provisoires 2015.
- 8.2 Il est demandé au CA de rendre son avis sur les comptes annuels définitifs pour l'exercice 2015 avant que la Cour des comptes ne publie son rapport en juin 2016. La proposition d'avis du CA est, comme les années précédentes, soumise aux observations de la Cour des comptes.
- 8.3 Le CA rend un avis favorable sur les comptes définitifs de l'exercice 2015.

### Décision

**D.**

:

Le CA rend un avis favorable sur les comptes définitifs de l'exercice 2015.

## 9 Adoption du rapport d'activité annuel 2015

<b>Principales conclusions :</b>	
9.1	Le chef du département « Administration » soumet le rapport d'activité annuel consolidé 2015 à l'attention du CA avec une recommandation d'adoption.

<b>Décision :</b>	<b>E.</b>
	Le CA modifie les pages 24 et 33 et adopte le rapport d'activité annuel consolidé 2015;

## 10 Budget rectificatif et transfert budgétaire 2016-01

<b>Principales conclusions :</b>	
10.1	Le CA est informé de la contribution des autorités autrichiennes en ce qui concerne un tiers du loyer des locaux de l'agence de 2016. D'après la réglementation financière, le montant peut être inscrit au budget de la FRA sous la forme d'un budget rectificatif.

<b>Décision :</b>	<b>F.</b>
	Le CA adopte le budget rectificatif 2016-01.

## 10a Approche dématérialisée lors des réunions du CA

<b>Principales conclusions :</b>	
10a.1	Le directeur de la FRA propose que les prochaines réunions du bureau exécutif et du CA s'appuient uniquement sur la version électronique des documents, qui sera téléchargée sur une tablette au moyen d'un logiciel spécifique. Il souligne divers aspects à l'origine de cette suggestion: les préoccupations environnementales et financières, le travail humain requis par la multiplication des dossiers, etc. La FRA utilisera également les tablettes à d'autres fins (par exemple la formation).

<b>Décision :</b>	<b>G.</b>
	Le CA décide d'adopter la nouvelle approche sur la préparation électronique des futures réunions du BE et du CA.

## 11 Document de programmation 2017-2019

<b>Principales conclusions :</b>	
11.1	La Commission présente oralement ses remarques préliminaires sur le document de programmation 2017-2019 et félicite la FRA de continuer à fournir des données de haute qualité et une assistance fondée sur des éléments de preuve. Elle invite l'agence à répéter les enquêtes à grande échelle afin d'identifier les tendances et demande qu'une nouvelle enquête sur l'antisémitisme soit réalisée en 2017. Elle appelle la FRA à collecter des données sur l'islamophobie et salue les efforts déployés par l'agence pour améliorer les méthodes de collecte de données sur les crimes de haine dans les États membres de l'UE. En ce qui concerne la sensibilisation et outre le Forum des droits fondamentaux, la Commission encourage l'agence à planifier des événements ciblés visant à promouvoir les droits fondamentaux au niveau national et sous-national. En réponse au débat actuel sur l'état de droit, la Commission encourage la FRA à devenir un guichet unique pour les données nationales pertinentes, rassemblant

les données pertinentes issues du système international des droits de l'homme. En ce qui concerne l'intégration des Roms, elle salue le développement et la communication en temps opportun des résultats d'EU-MIDIS. La Commission invite également l'agence à se pencher sur les conditions de détention (avant et après le procès). Le document de programmation sera mis à jour dès réception de l'avis officiel de la Commission (juillet).

- 11.2 Certains membres du CA suggèrent que la FRA se penche sur le domaine de la détention, également sous l'angle de la radicalisation dans les établissements pénitentiaires et de la densité de détenus. Un membre du CA suggère que la FRA effectue des recherches sur le statut de l'état de droit dans un certain nombre d'États membres d'Europe de l'Est.

## 12 Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2018

### Principales conclusions :

- 12.1 Le CA salue le nouveau format de la note du directeur sur le projet de programme annuel 2018. Il formule un certain nombre de remarques préliminaires, et recommande par exemple que des travaux spécifiques sur l'inclusion sociale soient envisagés si le prochain cadre pluriannuel s'étend à ce domaine. Le CA accueille positivement les suggestions relatives à d'éventuelles nouvelles activités, en mentionnant explicitement des activités relatives à la liberté de religion, aux droits des consommateurs, aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'âge et à l'état de droit, par exemple.
- 12.2 Le CA, y compris la Commission, demande aux services de la FRA de réaliser des travaux spécifiques sur l'islamophobie. Il souligne l'importance d'adopter une approche plus exhaustive de la communauté musulmane, qui ne soit pas seulement axée sur la migration. Il manifeste également son soutien aux activités visant à renforcer la sensibilisation à la Charte et à surveiller l'espace de protection de la société civile sur la base du mandat de la FRA.
- 12.3 Un membre du CA propose que la FRA initie des travaux de recherche sur des aspects liés aux anciens régimes totalitaires en Europe. Il démontre l'importance des enquêtes de la FRA sur les perceptions qu'ont les jeunes du passé.

## 13 Évaluation externe 2017 : Adoption des termes de référence

### Principales conclusions :

- 13.1 Le CA propose une série de modifications du projet de termes de référence, qui se concentrent sur les critères d'évaluation (efficacité, efficience, valeur ajoutée).
- 13.2 Le CA aborde également des points liés à l'indépendance de l'agence, à la qualité scientifique de ses recherches et à l'évaluation de domaines importants pour le législateur dans le cadre d'une éventuelle révision de l'acte fondateur.

### Décision: **H.**

Le CA modifie et adopte les termes de référence pour l'évaluation externe de l'agence (2017).

**14 Date des réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif en 2017**

<b>Principales conclusions :</b>	
14.1	Les services opérationnels proposent une liste de dates pour les réunions du CA et du BE en 2017.
14.2	Les réunions du BE auront lieu le 3 mars, le 18 mai, le 22 septembre et le 13 décembre.
14.3	Les réunions du CA auront lieu les 18 et 19 mai et les 13 et 14 décembre.

<b>Décision :</b>	<b>I.</b>
	Le CA adopte la proposition des services opérationnels. La retraite du CA (initialement prévue en 2017) sera reportée à mai 2018 afin d'être organisée dans le contexte des résultats de la seconde évaluation externe et du nouveau plan stratégique.

**15 Rapport des membres du CA sur l'IMPACT du travail de la FRA à l'échelon national**

<b>Principales conclusions :</b>	
15.1	Plusieurs membres du CA décrivent les nombreuses initiatives qu'ils ont menées dans leur pays dans l'objectif de renforcer l'impact de la FRA. Pour ne citer que quelques exemples, les membres du CA ont organisé des réunions de la famille de la FRA dans leur pays (FI), ont intégré les rapports de la FRA dans les discussions des réseaux interministériels des droits de l'homme (PL, IT), ont engagé une coopération avec les syndicats de journalistes (RO), ont favorisé l'introduction des droits de l'homme et de la FRA dans le programme des facultés de droit (RO).
15.2	Plusieurs défis ont été identifiés, tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le faible niveau de culture et de connaissance des droits fondamentaux dans de nombreux États membres ;</li> <li>• le paysage fragmenté des acteurs des droits fondamentaux ;</li> <li>• un niveau insatisfaisant de couverture médiatique et d'attention publique accordé aux défis en matière de droits fondamentaux de manière générale, et aux travaux de l'agence en particulier ;</li> <li>• la perception des rapports de la FRA comme étant pertinents dans un État membre donné principalement si ce pays fait partie des « meilleurs ou des moins bons ».</li> </ul>
15.3	De nombreux membres du CA présentent de nouvelles propositions d'outils de la FRA visant à accroître la visibilité de ses travaux et à promouvoir le respect des droits fondamentaux dans les États membres de l'UE. Parmi ceux-ci pourraient figurer : des présentations du rapport annuel et des manuels de la FRA, des réunions thématiques qui rassemblent les différentes parties prenantes, le renforcement de la visibilité au sein des parlements nationaux, le renforcement de la coopération avec le monde universitaire, des contacts avec les médias locaux, des visites régulières du directeur de la FRA et d'experts dans les États membres, etc.

## 16 Vers un renforcement de la plateforme des droits fondamentaux

### Principales conclusions :

- 16.1 Le CA est informé de la nouvelle approche de la FRA en matière de coopération avec la société civile. Il salue la conception par la FRA du nouveau mode de fonctionnement de la plateforme des droits fondamentaux (PDF). Conformément à celui-ci, la FRA s'emploiera à ce que les six groupes repris dans le règlement fondateur participent activement à la PDF (actuellement, 85 % proviennent uniquement du groupe d'organisations non gouvernementales). La coopération avec la PDF est également destinée à devenir un processus permanent de dialogue, contrairement aux réunions annuelles et consultations en ligne actuelles.
- 16.2 Les membres du CA ont demandé à être informés de la structure de la PDF lors de la prochaine réunion, sur la base de critères thématiques et d'équilibre par pays.

## 17 Compte rendu des travaux de la FRA dans le contexte de la situation des réfugiés

### Principales conclusions :

- 17.1 Les services de la FRA ont fait le point sur leur déploiement temporaire en Grèce. Le directeur explique que le rôle de la FRA consiste à identifier les lacunes en matière de protection sur la base du cadre des droits fondamentaux, à encourager les acteurs de l'UE sur le terrain à contribuer à combler ces lacunes, et à apporter un soutien dans les limites du mandat et des capacités de l'agence. Il souligne que la FRA n'a ni le mandat ni la capacité de surveiller la situation de manière exhaustive, ou de traiter des cas individuels. Il indique que la FRA passe actuellement de la phase d'observation à une phase d'assistance plus ciblée.
- 17.2 Le CA félicite la FRA pour son engagement en Grèce. En ce qui concerne la diffusion des rapports mensuels rédigés par la FRA sur la situation, le CA recommande que l'agence examine la possibilité de rejoindre les canaux de diffusion de l'EASO.
- 17.3 La Commission suggère que des parties des rapports mensuels de la FRA puissent alimenter les rapports intégrés d'analyse et de situation produits par la Commission. Ceux-ci sont transmis chaque semaine à toutes les parties prenantes principales, y compris le Comité des représentants permanents (COREPER) à Bruxelles qui prépare l'ordre du jour des réunions ministérielles du Conseil de l'UE.

## 18 Présentation du service d'audit interne (SAI) : Résultats de l'évaluation des risques et plan d'audit stratégique 2017-2019

### Principales conclusions :

- 18.1 Le directeur de l'audit des agences de l'UE et d'autres organes autonomes du service d'audit interne (SAI) informe le CA des résultats de l'évaluation des risques des principaux processus de la FRA. Sur la base des résultats, le SAI présente un plan d'audit stratégique 2017-2019, que le CA adopte.
- 18.2 Le SAI dresse la liste des thèmes prospectifs de ses audits pour les trois prochaines années. Ceux-ci sont les suivants : a) gouvernance et éthique ; b) conception et mise en œuvre des projets de recherche (y compris les marchés publics) ; c) communication et diffusion des résultats des projets.
- 18.3 Certains membres du CA attirent l'attention sur l'importance du développement d'un audit sur la relation entre la production et la diffusion des produits de la FRA, d'une part, et la disponibilité des ressources humaines, d'autre part.



## 19 Forum des droits fondamentaux 2016

### Principales conclusions :

- 19.1 Le chef du département « Promotion des droits fondamentaux » informe le CA du statut du Forum des droits fondamentaux.
- 19.2 Le CA réaffirme sa volonté de contribuer concrètement au développement optimal du Forum.

## 20 Enquêtes de la FRA - 2016 et au-delà

### Principales conclusions :

- 20.1 La chef du département « Libertés et justice » informe le CA des enquêtes de la FRA prévues en 2016/2017. Les nouveaux membres du CA sont informés que la FRA est l'une des trois agences de l'UE (sur 42) qui réalisent des enquêtes et que l'enquête sur la violence à l'égard des femmes est reproduite par l'OSCE dans dix pays tiers. Elle annonce également que dans les années à venir, l'agence complétera de plus en plus ses propres enquêtes par des données administratives et des données d'enquête existantes produites par d'autres sources.

## 21 Divers

### Principales conclusions :

- 21.1 Le directeur de la FRA informe le CA des progrès réalisés dans le développement de la coopération avec l'EEE et les subventions norvégiennes.
- 21.2 Le directeur de la FRA rappelle que le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'agence aura lieu en 2017.

Date de la prochaine réunion: 13 - 14 décembre 2016

Approuvé le

13 décembre, 2016

par la  
présidente

J. Se